



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

PROC • NUMÉRO 162 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 13 juin 2019

—
Président

L'honorable Larry Bagnell

Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

Le jeudi 13 juin 2019

• (1100)

[Traduction]

Le président (L'hon. Larry Bagnell (Yukon, Lib.)): Bonjour. Bienvenue à la 162^e séance du comité permanent. L'ordre du jour indique que nous sommes à huis clos, mais nous ne le serons pas avant quelques minutes, car nous avons d'abord quelque chose à faire.

Je vais lire les notes du greffier. Elles se lisent comme suit: « Le Comité aimerait remercier le meilleur greffier de l'histoire de la Chambre des communes »...

Des députés: Oh, oh!

Le président:...« et les meilleurs analystes. »

Des députés: Bravo!

Le président: Ce sont de bonnes notes. Merci.

En fait, voici ce que j'aimerais faire. Nous avons ici un gâteau à offrir, sur lequel il est écrit: « Happy Retirement from Filibustering to the Great Parliamentarian from Hamilton Centre ».

Des députés: Bravo!

Le président: Oui, vous pouvez prendre des photos.

Je vais prendre les demandes d'intervention.

M. David de Burgh Graham (Laurentides—Labelle, Lib.): Monsieur le président, je propose que la recette soit publiée dans le *hansard*.

Le président: Il y a des photos.

M. David Christopherson (Hamilton-Centre, NPD): C'est extraordinaire. Qui a organisé cela? Merci beaucoup.

Un député: Vous êtes célèbre.

Un député: L'inscription est-elle bilingue?

Le président: Ah c'est vrai, nous ne pouvons pas en offrir: l'inscription n'est pas bilingue.

Un député : Elle devrait aussi être en braille.

Un député : David, si vous voulez partager ce gâteau, l'inscription doit être dans les deux langues.

M. David Christopherson : Je me demande quelle est sa teneur en sucre.

Mme Linda Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles, Lib.): Vous le méritez. Vous m'impressionnez, est-ce que vous le saviez?

M. David Christopherson: C'est très gentil.

Écoutez, merci à la personne qui a organisé cela. Je suis époustoufflé.

Le président: Il va donc sans dire — et j'aurai une liste d'intervenants — que vous êtes de toute évidence un député très

passionné. Je pense que vous êtes un homme de principes. En théorie, chacun d'entre nous devrait avoir un dixième de l'influence sur ce comité, mais je crois que ce n'est pas le cas. Je crois que vous comptez pour plus d'un dixième de l'influence au sein de ce comité. Il y a différentes façons de faire valoir un point de vue. Vous pouvez certainement le faire avec beaucoup de passion. Même si les membres du Comité sont souvent en désaccord, nous pensons que les points que vous soulevez sont fondés sur des principes — du moins, c'est ce que je crois. Vous croyez en vos principes et vous êtes un grand atout pour le Parlement, et je sais que d'autres voudront renchérir.

Monsieur Bittle.

M. Chris Bittle (St. Catharines, Lib.): Merci beaucoup.

Lorsque j'ai été nommé leader parlementaire adjoint, on m'a dit que je siégerais au comité de la procédure. La seule chose que je savais au sujet de ce comité avait trait à l'obstruction qui s'y était produite, et je n'avais pas hâte d'y siéger.

Je suis venu à ma première séance et j'avais une idée à proposer. Immédiatement, M. Christopherson a dit: « Oh, le secrétaire parlementaire est venu et il impose sa volonté au Comité ». Je me suis dit: « Mon Dieu, pourquoi ai-je accepté ce poste et comment allons-nous faire pour aller de l'avant? »

Toutefois, au cours des dernières années, j'ai été tout simplement épaté et j'ai un respect incroyable pour ce que vous faites pour vos électeurs et pour notre pays. Les résidents de Hamilton ont une chance incroyable d'avoir quelqu'un de si passionné et d'aussi intègre que vous. Nous pouvons ne pas être d'accord avec vous, mais personne ne peut remettre en question l'intégrité avec laquelle vous soulevez vos arguments, et le fait que vous croyez fermement en ce que vous avancez. Sans aucune « bullshit », vous allez droit au but. J'ai dû dire un gros mot ici, et je crois que Hamilton peut le comprendre.

Je vais parler en mon nom et dire que j'ai la chance d'avoir Jim Bradley comme mentor. Il n'est peut-être pas aussi bruyant, mais je pense qu'il apporte le même niveau d'engagement au point qu'il vaut mieux ne pas vous mettre entre moi et mes électeurs, parce que vous allez devoir me passer sur le corps. C'est quelque chose que je m'efforce de faire, et je suis heureux de le voir au Parlement. Vous nous manquez énormément en Chambre, peu importe le parti.

Des députés: Bravo!

●(1105)

M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Kingston, PCC): Tout d'abord, on m'a donné un préavis de sept ou huit minutes, ce qui me rappelle le fameux commentaire de Gladstone selon lequel s'il avait un mois pour préparer un discours, il pouvait en faire un de cinq minutes; s'il avait une semaine pour le préparer, il pouvait en faire un de 20 minutes; mais si on l'informait à la dernière minute qu'il devait faire un discours, il pouvait mettre des heures pour en arriver au fait.

Néanmoins, je tiens à dire ceci. Tout d'abord, David est un collègue qui, nous le savons tous, va droit au but, mais qui peut ensuite s'obstiner à le dire pendant très longtemps.

David, cela a été un plaisir, un vrai plaisir, de travailler avec vous. Les autres membres ne le savent pas, mais je l'ai talonné à propos de l'endroit où il va passer sa retraite, parce que j'espère avoir l'occasion de passer du temps avec lui, de prendre une bière sur son quai, de bavarder et de profiter de la compagnie d'un collègue vraiment remarquable.

J'ai eu le temps d'interroger quelques collègues à votre sujet. Je leur ai mentionné, bien sûr, le fait que vous avez commencé en politique municipale, et qu'après une carrière d'élu réussie, vous êtes passé à la politique provinciale, puis à la politique fédérale. J'ai demandé aux gens ce qu'ils en pensaient, et certains de mes collègues conservateurs pensent que cela montre que vous êtes persévérant et déterminé. J'ai également entendu dire que cela démontre que vous avez de multiples talents. L'observation la plus juste est à mon avis celle suggérant que vous apprenez lentement.

Des députés: Oh, oh!

M. Scott Reid: Vous prenez maintenant votre retraite, ce qui indique que vous avez enfin compris qu'il vaut la peine de passer le plus de temps possible en famille, ce que nous comprendrons tous tôt ou tard. J'espère que vous aurez l'occasion de passer une partie de votre temps à la retraite avec nous, et avec moi en particulier.

Merci.

M. John Nater (Perth—Wellington, PCC): Merci, monsieur le président.

Je me ferai l'écho des propos tenus par M. Reid, mais je tiens aussi à dire que cela a été un privilège de siéger à vos côtés et que j'ai eu l'honneur — habituellement, Scott siége ici — de siéger entre deux éminents parlementaires qui savent de quoi ils parlent, qui comprennent le mandat de ce comité et ce qu'on y accomplit.

En tant que nouveau membre du Comité et recrue, j'ai été ravi d'entendre vos observations et vos commentaires et de vous entendre parler de votre expérience.

Je le dis en toute sincérité: vous nous manquerez, et j'espère que vous siégerez à cette table de temps en temps, peut-être au cours de la prochaine législature, lorsque nous aurons besoin de l'expertise et de la sagesse du passé.

David, je vous souhaite bonne chance. Nous vous sommes reconnaissants pour tout ce que vous avez fait.

M. David Christopherson: Merci, John. Je le sais.

Le président: Monsieur Sweet.

M. David Sweet (Flamborough—Glanbrook, PCC): Je suis ravi d'être ici aujourd'hui. J'ai moi-même suivi cet homme à Hamilton pendant environ 14 ans. Bien entendu, il me précède de beaucoup d'années.

Bon, voici ce que je voulais vous dire. Certaines choses ne changent pas chez David Christopherson. D'abord, il n'a pas souvent

besoin de microphone pour faire valoir son point de vue. De plus, personne à Hamilton ne veut prendre la parole après qu'il a eu son tour au micro.

Je peux vous assurer qu'au cours des 14 dernières années, il n'a jamais fait un seul commentaire partisan à mon sujet en public. Je crois que cela a été réciproque de ma part. En fait, à plusieurs reprises, M. Christopherson m'a félicité devant des auditoires. C'est un parlementaire qui comprend que bien que nous ayons des prises de bec au sujet de politiques qui nous divisent profondément, nous sommes tous humains. Nous rentrons tous à la maison à la fin de la journée, nous avons chacun nos problèmes et nous tentons tous de faire preuve de bonté et de dignité.

C'est ce que j'admire le plus chez David Christopherson. Ce sont des qualités qui le caractérisent ici et dans sa circonscription.

Son service public est étayé par ces mêmes qualités. J'ai parlé à des gens qui ont siégé avec lui au conseil et qui, apparemment, étaient parfois en profond désaccord avec lui sur de nombreuses questions, mais qui sont tout de même demeurés bons amis en raison des bonnes relations interpersonnelles qu'il entretenait.

Cela étant dit, David Christopherson m'a souvent répété une chose. Il me disait: « Lorsque nous nous trouvons sur le terrain, nous devons appuyer notre collectivité, nous devons appuyer Hamilton. » Depuis que je le connais, il a toujours appliqué ce principe.

●(1110)

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Graham.

M. David de Burgh Graham: La première fois que j'ai rencontré David Christopherson, je travaillais pour le comité des comptes publics avec un certain Scott Simms, vous le connaissez peut-être. Nous y avons travaillé très brièvement. David Christopherson était le président du comité à l'époque, et il est le seul président que j'ai rencontré qui pouvait faire de l'obstruction à son propre comité.

Vous m'avez beaucoup appris, monsieur Christopherson. Cela a été vraiment agréable. Comme je l'ai déjà mentionné, lors de votre première journée ici, nous avons eu un débat assez houleux et je me suis dit: « Bon, c'est un bon début. »

J'aimerais toutefois vous faire part de l'une de mes inquiétudes. J'espère que la personne qui vous remplacera à ce comité pour représenter le NPD, ou les personnes, en verra bien, partagera vos valeurs et veillera à ce que le comité soit non partisan. Certains députés, tous partis confondus, sont des partisans implacables, de façon tout à fait inappropriée, mais vous n'êtes pas l'un d'entre eux.

Je crois que ce comité fonctionne bien parce que tous les partis arrivent à faire fi de toute partisanerie. Je tenais à souligner que j'en suis très heureux et que j'ai beaucoup appris de vous au cours des quatre dernières années.

Merci.

Le président: Monsieur Simms.

M. Scott Simms (Coast of Bays—Central—Notre Dame, Lib.): Il ne me précède pas, je peux vous l'assurer. En 2004, alors qu'il y avait un gouvernement minoritaire sous la tutelle de Paul Martin, je suis passé du gouvernement, à l'opposition, au troisième parti, pour enfin revenir au gouvernement. Sur ce, je vous ai damé le pion...

Des députés: Oh, oh!

M. Scott Simms:... et j'ai bouclé la boucle.

Il y a une blague terre-neuvienne qui va comme suit. Un Terre-Neuvien et, disons, un Hamiltonien se promènent dans les bois un beau matin lorsqu'un grizzly sort de la brousse et se met à grogner et à montrer les dents. Le Terre-Neuvien se penche et se met à attacher ses chaussures. Le Hamiltonien lui demande: « Tu ne penses pas pouvoir courir plus vite que l'ours quand même? » Le Terre-Neuvien lui répond: « Non, je dois seulement courir plus vite que toi. »

Je vous raconte cette blague parce que l'environnement dans lequel nous travaillons nous oblige à comparer notre rendement à celui des autres. À maintes reprises, je me suis surpris à faire des discours qui sont, premièrement, compris par tous et qui, deuxièmement, sont assez bien rendus pour retenir l'attention de tout le monde, du moins, pendant un certain temps, soit jusqu'à ce que je fasse valoir mon argument.

David Christopherson le fait avec une aise absolue. Cela semble être si facile. Les meilleurs athlètes professionnels nous donnent l'impression que leur travail est facile, et c'est exactement ce qu'il fait. Il nous donne l'impression que cette profession est facile à faire, bien qu'on sache que ce n'est pas le cas. Je l'ai vu à la télévision, à la Chambre et, bien sûr, au Comité. Partout, il fait preuve d'une passion qui se transpose de la base jusqu'ici. Je peux bien dire « base » au sens strictement politique, soit du municipal au provincial et maintenant au fédéral.

Je crois que les dernières semaines résumant bien son point de vue au sujet de la façon dont cet endroit devrait fonctionner. J'ai remarqué chez lui beaucoup d'angoisse qui a entraîné une véritable colère, chose que je n'avais jamais vue, et ce en raison du rapport dissident. La dissension lui puait au nez, et c'est peut-être toujours le cas d'ailleurs. Que nous ayons un rapport dissident ou non, cela témoigne de la collaboration qu'il souhaite voir, ou comme il le dit « faire front commun ».

Bref, monsieur Christopherson, vous allez nous manquer. J'avais une carte pour vous.

Une voix: Non. On y travaille.

M. Scott Simms: Ah, on y travaille. Très bien.

Une voix: Une carte de famille.

M. Scott Simms: On prépare une carte. Je vous souhaite tout le bonheur possible, mon ami.

Vous n'aurez probablement plus de titre, mais vous aurez certainement encore des opinions, qui, je l'espère, seront toujours tout aussi enflammées. Je vous souhaite tout le bonheur du monde, monsieur Christopherson.

Le président: Merci, monsieur Simms.

Avant de céder la parole à Mme Sahota, je comprends la passion avec laquelle vous défendez la sécurité du Parlement, à savoir qu'elle ne devrait pas se retrouver entre les mains du gouvernement. C'est une question importante. Merci de la souligner.

Passons maintenant à Mme Sahota.

Mme Ruby Sahota (Brampton-Nord, Lib.): Merci, monsieur le président.

J'aurais aimé pouvoir dire que j'ai eu beaucoup de mandats et une longue histoire avec vous, monsieur Christopherson. Le temps que j'ai passé avec vous a été court, mais cela a été un véritable plaisir. Il n'y a eu qu'un seul mandat. J'aimerais vraiment que vous restiez plus

longtemps, afin que je puisse travailler à vos côtés longtemps encore, car mon mandat au sein de ce comité a été très agréable.

J'ai beaucoup appris. Vous m'avez vraiment fait peur le premier jour. Je me suis dit, mais qu'est-ce que je fais ici? Que se passe-t-il? Après que ce choc initial se soit dissipé, j'ai compris que vous parlez toujours avec beaucoup de sincérité et d'intégrité. J'ai beaucoup de respect pour vous. Vous ne comprendrez sûrement jamais l'impression que des députés chevronnés peuvent avoir sur les nouveaux venus. Nous marchons sur vos traces, et c'est agréable de voir que nous pouvons avoir des mentors de tous les partis. Merci d'avoir aidé tous les nouveaux membres au long de ce premier mandat.

On se souviendra toujours de vous ici. J'espère que nous serons à la hauteur de vos attentes: que nous serons toujours capables d'exprimer notre pensée, quelles que soient les circonstances, et que nous pourrions nous sentir bien dans notre peau à la fin de la journée. Je suis certaine que vous dormez toujours sur vos deux oreilles parce que vous dites toujours ce que vous avez sur le cœur. C'est très important selon moi, et les Canadiens respectent un politicien qui vient ici sans toutefois oublier les gens qui l'ont élu et ce en quoi ils croient.

• (1115)

[Français]

Mme Linda Lapointe: Je vais maintenant rajouter un petit peu de français à cette discussion.

[Traduction]

C'est bien pour vous. Cela vous manquera à Hamilton, le français.

Des députés: Oh, oh!

[Français]

La première fois que je vous ai rencontré, si vous vous rappelez, c'était lors d'une réunion du Comité permanent de la défense nationale, alors que je remplaçais un collègue. À cette occasion, vous m'aviez impressionnée par la façon dont vous défendiez vos idées, mais surtout par la maîtrise de vos dossiers. De toute évidence, vous saviez défendre vos intérêts et argumenter.

À mon arrivée en septembre dernier au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre — la dernière à y être nommée —, vous m'avez de nouveau impressionnée. Nous étions en train d'étudier le projet de loi C-76 et j'ai eu l'impression de suivre un cours sur comment faire de l'obstruction systématique. Il ne fait aucun doute que vous défendez et débattiez vos idées avec conviction, ce qui est tout à votre honneur.

Comme le dirait Mme Sahota, nous en apprenons effectivement beaucoup à observer nos collègues plus expérimentés et à ne jamais perdre de vue nos objectifs et les intérêts de nos citoyens.

Je vous remercie.

M. David Christopherson: Merci beaucoup.

[Traduction]

Le président: Monsieur Graham.

M. David de Burgh Graham: J'aurais une question pour M. Christopherson, et peut-être M. Simms, si je peux... Nous avons parlé de votre progression du municipal au provincial et ensuite au fédéral, ce qui soulève la question suivante: quelle est la suite? Est-ce l'ONU ou les services secrets?

M. David Christopherson: Ce n'est pas le Sénat.

Des députés: Oh, oh!

M. David Christopherson: Je vais en parler lorsque j'aurai la parole.

Le président: Est-ce que le Comité me donne la permission de poursuivre la séance quelques minutes pendant que la sonnerie retentit?

Des députés: Oui.

Le président : Merci.

M. Scott Reid: Monsieur de Burgh Graham, vous vous êtes rendu à l'édifice du Centre autant que quiconque. N'y a-t-il pas un décalage?

M. David de Burgh Graham: Il y a un décalage d'environ une seconde et demie, ou de deux secondes.

M. Scott Reid: Ce n'est rien d'essentiel alors. C'est très pratique. On peut mieux juger du temps qu'il nous faut pour monter à la Chambre.

M. David de Burgh Graham: C'est toujours là, mais ce n'est pas allumé.

M. Scott Reid: On avait cela dans notre vieille salle de réunion 112 nord, non? Il y avait une vieille télévision, n'est-ce pas?

Le greffier du comité (M. Andrew Lauzon): Il y a deux télévisions au-dessus du classeur.

M. David de Burgh Graham: [*Inaudible*] que nous devrions nous pencher sur la procédure pour la prochaine fois.

M. John Nater: Nous ne serons plus ici, je crois. C'est ce que j'ai compris.

M. David de Burgh Graham: Nous, ou eux?

M. John Nater: En théorie, la salle même ne sera plus là.

M. Scott Reid: La salle sera complètement démantelée et remplacée par quelque chose d'autre.

M. David de Burgh Graham: Cela pourrait être un placard à fournitures.

M. John Nater: Seules les salles patrimoniales seront préservées à 100 %.

M. Scott Reid: Cette salle devenait en quelque sorte une salle patrimoniale, on y trouvait des emblèmes gravés de divers services. Elle allait devenir une...

M. Chris Bittle: C'est pourquoi il y avait des feuilles de houblon et des raisins. C'était le bar.

• (1120)

M. Scott Reid: Ah oui? C'était le bar? Est-ce la vérité?

M. Chris Bittle: C'est pourquoi il y avait des raisins et des feuilles de houblon qui ceinturaient le plafond.

Mme Ruby Sahota: Nous avons de bonnes discussions à ce comité.

M. Scott Reid: Je me souviens des raisins. Je ne me souviens pas des feuilles de vigne, mais bon.

M. David de Burgh Graham: Il fallait lever les yeux un peu plus haut.

M. David Sweet: Lors de la dernière législature, j'étais le président du comité des anciens combattants et nous avons dédié la salle 112 nord aux anciens combattants canadiens. C'est pourquoi nous avons demandé au sculpteur du Parlement de graver ces symboles sur les murs qui représentaient les branches des Forces armées canadiennes, nous voulions leur rendre hommage. Il y a eu

toute une célébration avec le Président de la Chambre, etc. Nous voulions leur dédier cette salle et nous espérions pouvoir en faire un espace commémoratif pour nos anciens combattants.

M. Scott Reid: Vous n'êtes certainement pas au courant, monsieur Christopherson, mais nous avons adopté une résolution à ce comité. La résolution a été déposée en Chambre, mais elle n'a pas encore été adoptée, pas vrai?

Le président: Laquelle?

M. Scott Reid: Sur l'édifice du Centre.

Le président: Non. En fait, vous devriez peut-être en parler à votre leader à la Chambre, à savoir si nous pouvons obtenir le consentement pour le faire.

M. Scott Reid: Vous devriez alors poser la question à nouveau. Je crois que vous obtiendrez le consentement.

M. Scott Simms: Avant de le faire, j'aimerais parler d'autre chose. J'espère que vous ne le prendrez pas mal, mais nous avons demandé à notre porte-parole de livrer notre discours et cette carte. Si un porte-parole veut bien...

Le président: Kevin Lamoureux.

Des députés: Oh, oh!

Mme Ruby Sahota: Nous pensions avoir bouclé la boucle. C'était le premier jour.

M. Scott Reid: M. Kevin Lamoureux représente un défi pour les photographes au Canada.

Le président: De toute évidence, tous les membres du Comité ont fait des éloges, ce qui, en soi, est un témoignage. Tout le monde avait de grands éloges à faire.

J'aimerais vous donner l'occasion de répondre à vos collègues, monsieur Christopherson. Avez-vous un dernier mot à dire au Parlement? Sachez que ce n'est pas de l'obstruction.

M. David Christopherson: Au revoir sera la fin de ma phrase.

Je suis presque sans mot, ce qui est tout un exploit. Je suis estomaqué. Je dois vous avouer que, même si je suis passionné sur bien des enjeux, je ne gère pas très bien mes émotions. Je suis dépassé par les événements. Rien ne m'importe plus que ce que vous m'avez dit aujourd'hui, à titre de collègues qui vivent les mêmes choses que moi. Peu importe à quel point vous êtes près d'une autre personne, tant que vous ne vous êtes pas mis dans les souliers d'un parlementaire et que vous ne savez pas ce que c'est que d'être un parlementaire, vous ne pouvez pas comprendre entièrement la portée des compliments de vos collègues parlementaires, et ce que cela signifie, surtout lorsque les compliments viennent de collègues que vous respectez.

Au cours de la dernière législature en particulier, j'ai eu la chance de siéger à deux comités dont les mandats me plaisent énormément: celui des comptes publics et celui de la procédure. Siéger à ces comités m'a également donné l'occasion de passer du temps avec certains des meilleurs parlementaires que j'aie rencontrés. La chose la plus difficile à faire pour nous, c'est de passer outre la partisanerie. Or, cela est essentiel pour changer les choses et pour envisager l'avenir de notre pays. Moi-même je n'ai pas toujours réussi à le faire, parce que nos passions nous mènent, mais, au bout du compte, cette capacité à passer outre la partisanerie fait toute la différence.

J'ai servi avec des collègues et sous l'égide de deux présidents, à savoir vous, monsieur Bagnell, et M. Kevin Sorenson. J'ai eu la chance d'avoir des présidents de comités fantastiques qui ne désirent que ce qu'il y a de mieux pour le Parlement et le Canada.

Je vous remercie tous.

Je remercie David Sweet, mon collègue d'Hamilton. Nous savons que personne ne se lève tous les jours en se disant: « Que puis-je faire pour Hamilton? », à moins de vivre à Hamilton. J'ai toujours cru que lorsque nous sommes à la maison, tous les députés, peu importe leur parti, devraient faire de leur ville leur priorité, afin que, si possible, nous revenions ensuite ici au Parlement, unis, pour parler des enjeux qui importent. Lorsque nous ne sommes pas d'accord, nous nous traitons quand même avec respect. Si nous devons mener une lutte acharnée, nous le ferons ici, au Parlement. Cependant, lorsque nous rentrons à la maison, nous sommes chez nous et nous nous traitons avec respect. Cela signifie beaucoup pour moi.

Je ne peux m'adresser à tout le monde individuellement, car le temps me manque. Par contre, monsieur Reid, vous serez certainement le premier que j'inviterai à venir me rejoindre sur mon quai, et j'aurai une bière fraîche qui n'attendra que vous.

Il y a un certain nombre de personnes avec qui j'ai hâte de continuer à travailler.

J'aimerais également parler d'un enjeu qui me préoccupe, à savoir la sécurité au Parlement. Aujourd'hui, M. Blaney, qui était ministre à l'époque, est passé me voir après notre séance du comité des comptes publics — je ne crois pas trahir de grands secrets, du moins je l'espère — il m'a dit: « Écoutez, vous devez comprendre qu'à l'époque, nous avons beaucoup de pression sur les épaules. Nous faisons face à beaucoup de crises. Je crois que nous avons pris la mauvaise décision. Je crois que nous avons fait une erreur. Je veux que vous sachiez que si je siège à la prochaine législature, je désire changer cela et remanier le système, afin de faire les choses comme il se doit. »

Je sais que des collègues tels que M. Graham et d'autres s'en préoccupent. C'est un bon signe. C'est très important, car c'est ainsi que le Parlement devrait fonctionner.

Pour conclure, on m'a demandé si j'allais rester dans les parages. Oui. Il s'avère que siéger au comité des comptes publics pendant 15 ans vous qualifie tout d'un coup d'expert. Il y a des gens partout dans le monde qui aimeraient que je vienne travailler avec leur comité des comptes publics et leur bureau de vérification générale. D'ailleurs, je siège désormais au conseil d'administration de la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation. Il s'agit de la principale ONG sans but lucratif à laquelle le comité des comptes publics fait appel pour son expertise et son aide. Je vais me joindre à leur équipe et voyager avec elle. Je continuerai donc à m'impliquer dans le domaine. J'espère que ce ne sera pas plus qu'un travail à temps partiel, car j'aimerais bien me reposer le reste du temps. Je suis fatigué. Je travaille depuis 50 ans, et cela est suffisant.

Voilà mes plans pour l'avenir. Cependant, je sais aussi que les plans changent, tels les plans de guerre. Lorsque la guerre commence, le plan est la première chose qui est jetée aux oubliettes. Nous verrons donc ce qui se passera réellement.

Si vous me le permettez, ce que j'aimerais faire, c'est... C'est très difficile. Vous m'avez réellement décontenancé. Ce qui est intéressant, c'est que... Vous avez parlé de l'obstruction et nombre d'entre vous ont parlé de la non-partisanerie. J'ai un cadeau qui traite de ces deux enjeux. Ils nous ramènent à l'obstruction, mais aussi à la non-partisanerie et va au-delà des parlementaires.

Vous connaissez tous Tyler Crosby. Il est selon moi sans contredit, le membre du personnel le plus extraordinaire de la Colline, sans exception. Vous me voyez souvent lui parler. C'est mon bras droit. Je ne pourrais pas faire ce travail sans lui, du moins pas comme j'aimerais le faire. Toutefois, il n'est pas toujours à mes côtés. Parfois,

il sort pour aller chercher quelque chose, et je me retrouve alors seul. Il n'y a que moi ici, n'est-ce pas?

• (1125)

Malgré cela, lorsque nous étions dans une période d'obstruction, qu'il était temps de s'unir et de se battre, les lignes de parti et la partisanerie n'avaient plus d'importance.

Le *Hill Times* avait une photo. Je vais vous lire la légende qui accompagnait cette photo. On peut y lire: « Le député néo-démocrate David Christopherson consulte un employé de l'opposition avant de reprendre l'obstruction au comité des affaires de la Chambre, le 5 avril. Lui seul a parlé huit heures ce jour-là, et encore quatre heures le 6 avril. » L'autre personne sur cette photo est Kelly Williams.

Des députés: Oh, oh!

M. David Christopherson: Je tiens à offrir un exemplaire encadré de cette photo à Mme Williams, afin de prouver que nous pouvons parfois passer outre la partisanerie, pas seulement comme politicien, mais aussi comme membre du personnel.

Je tiens à vous remercier pour le travail non rémunéré que vous avez accompli pour moi. Vous m'avez aidé à faire mon travail.

Cela dit, chers collègues, les mots me manquent pour exprimer correctement ce que vos paroles représentent pour moi. Elles resteront gravées dans ma mémoire pour toujours. Vous m'avez réellement touché d'une façon que je ne peux pas expliquer. Merci beaucoup. Cela signifie tout pour moi.

Le président: Les membres du Comité désirent-ils se pencher sur la raison de notre présence ici aujourd'hui, ou souhaitez-vous aller voter?

M. Scott Reid: Devons-nous aller voter si nous ajournons la séance ou devons-nous manger du gâteau?

M. David de Burgh Graham: Nous devrions suspendre la séance.

Le président: Vous désirez suspendre la séance?

M. Scott Reid: Il est préférable de suspendre la séance. Vous avez raison.

M. David de Burgh Graham: Nous pouvons suspendre la séance un court instant.

Le président: D'accord, nous allons suspendre la séance, avant de revenir à huis clos pour poursuivre notre discussion. Nous pouvons manger du gâteau maintenant.

Cela vous sied-il? Quelqu'un désire-t-il prendre la parole? Bien.

La séance est suspendue.

• (1125)

_____ (Pause) _____

• (1135)

Le président: Soyez à nouveau les bienvenus à la 162^e séance. Pour la première fois, M. Christopherson a permis à M. Lamoureux d'être dans la pièce sans l'attaquer.

Des députés: Oh, oh!

Le président: Monsieur Lamoureux, tous les membres du Comité ont eu des éloges à propos de M. Christopherson. Nous vous invitons à ajouter votre grain de sel avant d'aller voter.

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président. Je vous ai entendu dire que cette séance est la 162^e. Pour être franc, je crois avoir siégé aux trois premières, et c'était une expérience formidable. Au fil des ans, M. Christopherson et moi avons appris à nous connaître. J'ai toujours vu en lui un ardent et un fervent défenseur de la démocratie, et ce, à maints égards. C'est sans parler de cette capacité à faire de l'obstruction. Je l'ai appris il y a quelques années. Je suis certain que mes collègues du Comité ont été témoins de sa maîtrise de l'art de l'obstruction. Il y excelle.

Cela dit, je pense, sans égard à la partisanerie, que vous nous manquerez en effet, car vous êtes un excellent parlementaire. Je me considère toujours comme un parlementaire avant tout, et je vous vois comme un pair, comme quelqu'un qui a grandement contribué non seulement aux travaux de ce comité, mais aussi aux débats de la Chambre des communes. Je vous offre à vous et à votre femme mes meilleurs vœux pour les années à venir. J'ai l'impression toutefois que ce n'est pas la dernière fois qu'on vous verra ou qu'on vous entendra, mais maintenant que M. Christopherson quitte le Parlement, qui sait? Si je suis nommé à nouveau secrétaire parlementaire lors de la prochaine législature, je reviendrai peut-être. Je dois dire que cela ne m'a pas manqué. J'ai beaucoup aimé participer aux procédures de la Chambre. Cela dit, sur une note personnelle, je vous souhaite le meilleur pour les années à venir.

Merci beaucoup, et merci de me permettre d'être ici parmi vous.

M. Scott Reid: Avant de retourner à la Chambre, j'aimerais déposer une motion.

Le président: Monsieur Reid.

M. Scott Reid: À propos de M. Christopherson, qu'il soit résolu qu'il est un bon camarade, ce que personne ne peut nier.

Des députés: Oh, oh!

Le président: Tout le monde est en faveur de la motion?

Une voix: Je ne sais pas si M. Christopherson a entendu la motion?

Le président: Avez-vous entendu la motion, monsieur Christopherson?

M. David Christopherson: Non.

Le président: Oh, la motion n'a pas encore été mise aux voix.

M. Scott Reid: À propos de M. Christopherson, qu'il soit résolu qu'il est un bon camarade, ce que personne ne peut nier.

M. David Christopherson: Eh bien, j'ai tout accompli. J'entends l'appel.

Le président: La motion est adoptée à l'unanimité.

La séance est suspendue à nouveau.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>